

Séance du 26 juin 2017

Prestation de serment

Valérie COURTAÏN, nouvelle Directrice générale, a prêté serment devant le Bourgmestre Pierre HUART. Le Président l'a chaleureusement félicitée et lui remis en cadeau un stylo.

Thines bientôt en zone 30

Pierre HUART a évoqué la problématique du transit de véhicules qui traversent le village pour aller dans le parc d'affaires Sud. Sur proposition du groupe « Circulation », il a été décidé d'instaurer une zone 30 dans les rues du Culot, vieux chemin de Thines, rue du Village et rue du Palais. Cette mesure sera d'application dès approbation de la Région wallonne.

Règlement redevance

Le règlement redevance pour la recherche, la confection, la délivrance de documents ou de copies de documents ainsi que pour les renseignements en matière d'urbanisme, d'environnement et d'implantations commerciales a été modifié.

Collecte des textiles

La convention entre la Ville de Nivelles et l'asbl Terre, pour la collecte des textiles par conteneurs, a été renouvelée.

Plan Inondations

L'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT a présenté le plan d'actions Inondations (voir le supplément encarté) qui a été accepté à l'unanimité.

Louison RENAULT (PS) est intervenu au sujet du refoulement des égouts, du projet de construction d'habitations au Val de Thines - situé dans une zone inondable, de l'acquisition de bassins d'orage et de l'aménagement d'une ZIT (zone d'immersion temporaire) au lieu-dit du Trou du Bois.

L'Echevin lui a répondu qu'effectivement, le réseau d'égouttage est partiellement vétuste et qu'il est remplacé au fur et à mesure.

« Après les inondations de 2016, nous avons pris contact avec le promoteur du Val de Thines qui a procédé à une étude des eaux pluviales, notamment en amont. Il a, entre autres, proposé de réaliser deux ZIT à Baulers et plus exactement sur le terrain privé au chemin des Saules et à la rue du Vert Chasseur, pour retenir les eaux pluviales.

Enfin, même si nous contrôlons les niveaux de tous les bassins d'orage, nous souhaitons vivement avoir la mainmise sur ceux qui appartiennent à la Province et à l'IBW », a expliqué Pascal RIGOT.

Le Conseiller Etienne LAURENT (cdH) a salué la qualité du plan et a suggéré d'inciter les Autorités provinciales à créer un bassin d'orage sur le Ry Saint-Pierre « pour être solidaire avec les communes en aval ».

Toujours dans le cadre de ce dossier, les conseillers ont approuvé le projet de convention d'occupation pour la pose de fascines qui sera suggérée aux agriculteurs.

Création d'une école

C'est à l'unanimité que les mandataires ont accepté la création d'une école fondamentale sur le site du Val de Thines. Les services concernés vont donc introduire une demande de subside auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le 1^{er} septembre.

Installation de bancs publics

Marie-Thérèse BOTTE (PS) souhaiterait que des bancs publics soient placés au parc de la Dodaine ainsi qu'au faubourg de Namur avec une bibliothèque de rue.

« Nous les installerons prochainement et en même temps que les poubelles. Nous venons de lancer un marché public afin que ces dernières soient sablées et métallisées avant leur placement », a expliqué l'Echevin Pascal RIGOT.

En ce qui concerne la bibliothèque de rue, l'Echevine de la Culture Evelyne VAN PEE lui a répondu que les 8 boîtes à livres, installées sur la commune, connaissent un franc succès. Il y en a d'ailleurs une située à l'allée du Coulombier.

Logements inoccupés

« La Ville ne pourrait-elle pas reprendre les logements inoccupés de la Gendarmerie ainsi que ceux près de Palais de Justice afin de proposer un toit pour les sans-abris en hiver ou pendant les périodes de fortes chaleurs », a proposé Gaëtan THIBAUT (PS).

Le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré que « la Régie des Bâtiments va d'ici la fin de l'année mettre en vente le bâtiment de la Gendarmerie sis faubourg de Charleroi ».

Terrain synthétique de foot

Louison RENAULT a souhaité connaître les techniques d'entretien de la pelouse synthétique du football car des billes noires remontent à la surface.

L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a rappelé que ce terrain, construit en juillet 2004, avait coûté 665.000 € et était garanti 10 ans. « D'après nos informations, il est en bon état.

Nous l'entretiens 4 fois par an, comme celui du hockey. Nous irons inspecter ce problème de billes noires. Néanmoins, je regrette que les spectateurs ne respectent pas l'interdiction de fumer sur le pourtour du terrain. C'est un manque de respect pour le travail des ouvriers et des joueurs », a-t-il conclu.